



POUR AFFICHER S.V.P.

Le 17 juin 2019

Bonjour,

L'application de la nouvelle convention collective prévoit un processus de supplantation dans certaines situations, votre région (T-73) aurait dû faire partie de la procédure prévue du 5 au 11 juin 2019 comme elle a eu lieu dans plusieurs autres régions du Québec, et ce, pour la classification COS uniquement.

En raison de circonstances exceptionnelles, la procédure de supplantation a été arrêtée et reprendra s'il est nécessaire de la compléter d'ici la prochaine révision annuelle. Une communication plus précise sera faite auprès des COS de la région, étant donné que cette supplantation n'affecterait que cette classification si nous devons procéder.

La région T-73 comporte les succursales suivantes : 23025, 23050, 23051, 23052, 23072, 23115, 23130, 23190, 23234, 23247, 23301, 23357 et 23451.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez communiquer avec votre délégué(e) régional(e) au bureau du SEMB.

Syndicalement,

L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)